



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 Avril 2019

Le 2019 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. DATTÉE Pierre, Maire

Présents : M. DATTÉE Pierre, Maire, Mmes : COLLÉAUX Jeannine, MOYER Chantal, MM : CHEVALLIER Vincent, DELFOSSE Dominique, LEMAIRE Gwénaél, MARTINEZ Christophe, PINET Yves, VERGEON Laurent

Excusés ayant donné procuration : MM : CROSNIER Michel à M. DELFOSSE Dominique, DANTON Jérémie à M. MARTINEZ Christophe

Excusé : M. MORTREUIL Frédéric

Absente : Mme FAURIAT Corinne

Secrétaire de séance : M. DELFOSSE Dominique

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.

- Entretien de la haie rue des Perruches - Entreprise DANO TP - 1740.00 €

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2019

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

006/2019 - Approbation des comptes de gestion 2018 du receveur Municipal

Le Maire expose les éléments suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2018,

Considérant la concordance des comptes de gestion des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement collectif retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier avec les Comptes Administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte les comptes de gestion des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement collectif de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2018.

007/2019 - Approbation du compte administratif 2018 du budget de la Commune

Le Maire présente au Conseil les comptes de l'exercice 2018 qui font apparaître :

En section de fonctionnement

Dépenses	400 211,26 €
Recettes	463 681,52 €
Excédent de l'exercice	63 470,26 €
Excédent antérieur	37 782,77 €
Excédent total	101 253,03 €

En section d'investissement

Dépenses	90 219,34 €
Recettes	114 173,64 €
Excédent de l'exercice	23 954,30 €
Déficit antérieur	68 714,66 €
Déficit total	44 760,36 €

Restes à réaliser

Dépense d'investissement	
Article 2315, Opération 41	226 263,55 €
Article 2315, Opération 37	20 444,42 €

Recette d'investissement

Article 1321	115 000,00 €
Article 1323	4 424,00 €

Le Maire étant sorti, sous la présidence de M. Lemaire Gwénaél 1er Adjoint, élu Président de séance, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents, approuve le compte administratif 2018 du budget général de la commune.

008/2019 - Approbation du compte administratif 2018 du budget du service de l'eau

M. Delfosse Dominique présente au Conseil les comptes de l'exercice 2018 qui font apparaître :

En section d'exploitation

Dépenses	76 333.19 €
Recettes	65 061.49 €
Déficit de l'exercice	11 271.70 €
Excédent antérieur	39 695.48 €
Excédent total	28 423.78 €

En section d'investissement

Dépenses	7 191.01 €
Recettes	52 341.01 €
Excédent de l'exercice	45 150.00 €
Déficit antérieur	38 832.97 €
Excédent total	6 317.03 €

Il n'y a pas de reste à réaliser.

Le Maire étant sorti, sous la présidence de M. Lemaire Gwénaél 1er Adjoint, élu Président de séance, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents, approuve le compte administratif 2018 du budget de l'eau.

009/2019 - Approbation du compte administratif du budget du service de l'assainissement

M. Delfosse Dominique présente au Conseil les comptes de l'exercice 2018 qui font apparaître :

En section d'exploitation

Dépenses	59 260.52 €
Recettes	39 160.47 €
Déficit de l'exercice	20 100.05 €
Excédent antérieur	17 011.34 €
Déficit total	3 088.71 €

En section d'investissement

Dépenses	12 368.18 €
Recettes	19 216.21 €
Excédent de l'exercice	6 848.03 €
Excédent antérieur	2 581.91 €
Excédent total	9 429.94 €

Il n'y a pas de reste à réaliser.

Le Maire étant sorti, sous la présidence de M. Lemaire Gwénaél 1er Adjoint, élu Président de séance, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents, approuve le compte administratif 2018 du budget de l'assainissement collectif.

010/2019 - Affectation du résultats 2018 du budget de la commune

Le Maire indique au Conseil les restes à réaliser suivants:

Investissement dépenses : 246 707.97 €

Investissement recettes : 119 424.00 €

Le déficit de la section d'investissement à couvrir par une partie de l'excédent de fonctionnement est donc de 44 760.36 €, il propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

- à la section de fonctionnement du budget 2019, une partie de l'excédent total de fonctionnement, soit 56 492.67 €,
- à la section d'investissement 2019, l'autre partie de l'excédent total de fonctionnement, soit 44 760.36 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte les résultats de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- à la section de fonctionnement du budget 2019, une partie de l'excédent total de fonctionnement, soit 56 492.67 €,
- à la section d'investissement 2019, l'autre partie de l'excédent total de fonctionnement, soit 44 760.36 €

011/2019 - Affectation des résultats 2018 du budget du service de l'eau

Le Maire indique au Conseil qu'il n'y a pas de reste à réaliser.

Il propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

- à la section d'exploitation du budget 2019, l'excédent total d'exploitation, soit 28 423.78 €.
- à la section d'investissement du budget 2019, l'excédent global d'investissement, soit 6 317.03 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte les résultats de l'exercice 2018 de de la façon suivante :

- à la section d'exploitation du budget 2019, l'excédent total d'exploitation, soit 28 423.78 €.
- à la section d'investissement du budget 2019, l'excédent global d'investissement, soit 6 317.03 €.

012/2019 - Affectation des résultats du budget du service de l'assainissement collectif

Le Maire indique au Conseil qu'il n'y a pas de reste à réaliser.

Il propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

- à la section d'exploitation du budget 2019, déficit total d'exploitation, soit 3 088.71 €.
- à la section d'investissement du budget 2019, l'excédent global d'investissement, soit 9 429.94 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte les résultats de l'exercice 2018 de de la façon suivante :

- à la section d'exploitation du budget 2019, le déficit total d'exploitation, soit 3 088.71 €.
- à la section d'investissement du budget 2019, l'excédent global d'investissement, soit 9 429.94 €.

013/2019 - Vote des subventions pour l'année 2019

Sur avis de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer en 2019 aux associations de la commune les subventions suivantes :

Accueil de Saunay	300.00 €
Comité des fêtes	300.00 €
Coopérative scolaire	1 500.00 €
Dynamic Saunay	300.00 €
Anima'Jeunes	300.00 €

Pour un montant total de 2700.00 €

Les associations les Passerelles, l'APE bien qu'enregistrées, ne sollicitent pas de subventions pour cette année.

Sur avis de la Commission des Finances, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer en 2019 les subventions suivantes :

Croix Rouge	100.00 €
Secours Populaire	100.00 €
Assiette Eco	250.00 €
Twirling baton	20.00 €
BTP CFA Loir et Cher	50.00 €
Protection Civile	100.00 €
Tennis de table	40.00 €
Handball Castelrenaudais	40.00 €

Soit un montant total de 700.00 €

014/2019 - Vote des taux des taxes

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide de reconduire les taux des taxes pour 2019 au même niveau qu'en 2018, soit :

- Taxe d'Habitation : 7,90 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 11,42 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 26,97 %

015/2019 - Vote du budget général 2019 de la Commune

Le budget 2019, préparé par la Commission des Finances, s'équilibre :

- en section de fonctionnement à la somme de 523 747.67 €
- en section d'investissement à la somme de 556 918.56 €

Le Maire présente la section de fonctionnement par article et la section d'investissement par article et par opération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et vote le budget 2019 tel qu'il est présenté.

016/2019 - Vote du budget 2019 du service de l'eau

Le budget 2019, préparé par la Commission des Finances, est présenté par M. Delfosse Dominique.

Il s'équilibre :

- en section d'exploitation à la somme de 97 285.79 €
- en section d'investissement à la somme de 47 609.93 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et vote le budget 2019 tel qu'il est présenté.

017/2019 - Vote du budget 2019 du service de l'assainissement

Le budget 2019, préparé par la Commission des Finances, est présenté par M. Delfosse Dominique.

Il s'équilibre :

- en section d'exploitation à la somme de 51 902.54 €
- en section d'investissement à la somme de 28 057.40 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et vote le budget 2019 tel qu'il est présenté.

018/2019 - Ouverture de l'ALSH le jeudi 1 Aout et le vendredi 2 Aout, modification de la délibération 029/2018 du 22/06/2018

Par délibération du 22 juin 2018, le Conseil Municipal a fixé les dates d'ouverture de l'ALSH en 2018/2019 et notamment 3 semaines et demie en juillet entre le lundi 8 juillet et le mercredi 31 juillet inclus.

Suite à une demande des parents, le Maire propose que l'ALSH soit ouvert jusqu'à la fin de cette dernière semaine soit le jeudi 1^{er} aout et vendredi 2 aout.

A l'unanimité, le conseil municipal décide que l'ALSH sera ouvert jusqu'au vendredi 2 aout inclus et autorise le Maire à signer un avenant à la convention passée avec l'UFCV

019/2019 - Base des taux d'indemnités Maire et Adjointes

Compte tenu des dernières évolutions législatives (indice 1015 devenu 1022), il convient de reformuler la délibération 016-2014 portant fixation des indemnités des élus, cette dernière n'étant plus conforme aux textes en vigueur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2123-23-1 et L. 2123-24

Le conseil municipal à l'unanimité,

- rappelle que l'indice 1022 doit désormais servir de base au calcul des indemnités du maire et des adjoints ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6531 du Budget Primitif 2019 et suivants ;
- demande que cette délibération soit appliquée à compter des indemnités de janvier 2019 ;
- ajoute que les indemnités de fonction des élus seront automatiquement revalorisées parallèlement à l'évolution de la valeur de l'indice

020/2019 - Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Castelrenaudais

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Castelrenaudais propose d'adhérer au groupement de commande pour externaliser et mutualiser la prestation de délégué à la protection des données personnelles ainsi que la prestation d'assistance et de mise en conformité avec le règlement susvisé.

Après lecture du projet d'engagement, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- accepte d'adhérer au groupement des commandes et de désigner la Communauté de Communes du Castelrenaudais coordonnateur de groupement,
- autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

021/2019 - Assurance statutaire du personnel: Proposition de changement d'assureur du centre de gestion vers Groupama

Le Maire propose de reporter la décision au prochain Conseil Municipal.

022/2019 - Ratification de la modification des statuts du SIEIL

Suite à la modification en 2014 de ses statuts et à la possibilité ouverte aux communautés de Communes d'adhérer à présent aux compétences «à la carte» du SIEIL, le Comité syndicat du SIEIL a approuvé, par délibération n° 2018-84 en date du 11 décembre 2018, l'adhésion de la Communauté de Communes de Touraine Ouest Val de Loire à la compétence « Éclairage public » du SIEIL.

La mise à jour de la liste des membres adhérents au SIEIL, annexée à ses statuts est donc nécessaire.

Vu l'article L5211.5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIEIL et la liste des membres annexée à ceux-ci,

Vu la délibération de Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Touraine Ouest Val de Loire du 23 octobre 2018 approuvant son adhésion à la compétence d'éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2019,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SIEIL 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SIEIL 37, en date du 21 janvier 2019,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'adhésion au SIEIL de la communauté de Communes de Touraine Ouest Val de Loire à la compétence « éclairage public ».

Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à monsieur le Président du SIEIL 37 après contrôle de l'égalité.

Questions diverses:

1. Attribution des salles aux associations : réflexion sur la remise en place d'état des lieux et de la caution suite au non-respect du règlement par certaines.

2. Géothermie : l'entreprise est intervenue pour la mise en place des radiateurs ; problème à voir pour l'école.
3. En réponse au courrier du Maire pour l'aménagement de ronds-points sur la RN10, la D766 et la D56 la DIRNO n'en voit pas la nécessité.
4. Travaux pluviaux du Martinet : risques de problèmes vu la profondeur du fossé.
5. La CCC a mis en place un groupe de travail pour un atelier musique Chantal MOYER et Christophe MARTINEZ y contribueront. Également un groupe de travail sur les chemins de randonnées ; Yves PINET y représentera la Commune.
6. Réclamation d'un Saunois à propos de la haie rue Modeste Maréchal entre le poste de relevage et la rue du pont qui empiète sur la voirie.
7. Réunion du Petit Saunois à prévoir.
8. Proposition faite pour la cession du tracteur-tondeuse.
9. Travaux du logement communal se poursuivent.
10. Voirie 2019 : consultation des entreprises à lancer.
11. Location salle des loisirs : la facture EDF peut se révéler élevée par une mauvaise utilisation du chauffage. Donner les informations aux utilisateurs. De même, faire le relevé des consommations électriques à la salle du stade.
12. Chemisage du réseau d'assainissement : consultation pour le maître d'œuvre puis pour le choix de l'entreprise.
13. Réfection du clocher : proposition de l'entreprise à 20 000€. Recherche des subventions à faire.
14. Voir pour un changement des pieds des gouttières de la salle des loisirs qui subissent des violences inadmissible
15. CITY PARK : début des travaux fin avril début mai.
16. Départ de Christèle VANDEVILLE début mai : voir à son remplacement.
17. Revoir la matérialisation sol du carrefour de la D56 et la route de Villeporcher.
18. Intervention prochaine au Château d'eau pour le changement d'antenne de SFR par FREE.
19. Problèmes de voisinage dû aux chiens fugueurs de plus en plus récurrent...
20. Problème de la STEP : visite de la police de l'eau pour avis.
21. Syndicat de la BRENNE : suite à la défection d'une communauté de communes et de la négligence d'une autre, les statuts doivent être revus.
- 22.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 23:25

Dates des prochaines séances du Conseil Municipal les 17 mai 2019 et 14 juin 2019.

Le Maire,
Pierre DATTÉE

